

## DECLARATION DU CCE A LA COMMISSION DE L'OFFRE DE SANTE ET DE SOINS DE LA CANSSM MARDI 11 JUIN 2013

Dans le cadre de la reconversion de l'Hôpital de Freyming Merlebach en pôle de référence de soins de suite et de réadaptation du bassin houiller Lorrain, le Comité Central d'Entreprise de la CANSSM a été consulté le 7 juin 2013 pour donner son avis sur la poursuite du dossier, à savoir :

- Fermeture de l'unité de soins en cardiologie et service de cardiologie (capacité de lits autorisés 12 USIC et 24 cardio soit l'équivalent en 25 ETP).
- Fermeture du secteur interventionnel : odontologie, endoscopie, pose de macker, chambres implantables..., concerne 11 ETP
- Poursuite des travaux techniques de regroupement des laboratoires (14 ETP pour le site de Freyming Merlebach)
- Volet social.

Le volet social concerne les personnels impactés par les fermetures annoncées, USIC et Interventionnel. Ces personnels, selon le projet doivent être redéployés en interne. Or, dans la présentation faite au CCE, il est envisagé de procéder à des transferts de personnels de l'Hôpital de Freyming Merlebach vers d'autres structures sanitaires, avec un accompagnement des ces activités. A ce jour, on peut constater que les autres opérateurs du Bassin Houiller Lorrain manifestent une réticence appuyée quant à l'accueil des personnels du régime minier. Cette attitude de la part des autres opérateurs ne traduit pas une impartialité sur la mise en œuvre du projet médical, alors que le régime minier a accueilli favorablement tous le personnel du Centre de réadaptation de Forbach au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Par ailleurs, les préconisations du Directeur Général de l'ARS de Lorraine, présentées le 5 juin 2013 aux organisations syndicales du Bassin Houiller, relatives à la reconversion de l'Hôpital de Freyming Merlebach, permettent de maintenir dans l'établissement qu'une capacité de 133 lits.

Les élus ont unanimement fait remarquer qu'il y a une nette divergence de perspective entre le projet présenté par l'ARS qui annonce 133 lits et l'avis demandé au Comité Central d'Entreprise relatif au schéma de la reconversion de l'Hôpital qui avait été validé sur la base de 230 lits et places.

Compte tenu de l'importance de ce dossier, qui s'inscrit dans l'offre de soins à la population du bassin et qui met en péril plus de 200 ETP sur l'Hôpital de Freyming Merlebach, le CCE souhaite que la Commission de l'offre de santé et de soins de la CANSSM, appuie l'exigence portée par le Directeur Général de la CANSSM.

Ce dernier devra réussir la reconversion de l'Hôpital de Freyming Merlebach en pôle de référence de soins de suite et de réadaptation dans le cadre initial d'un volume de 230 lits et places.

*Handwritten signature and date:*  
11/06/2013

Les élus du Comité Central d'entreprise souhaitent que mandat soit donné au Directeur Général pour obtenir des tutelles, de l'ARS et de la Direction de la Sécurité Sociale, l'assurance et les garanties de pérennité d'activité et d'emplois pour l'établissement de Freyming Merlebach.

Les élus du Comité Central d'Entreprise sont dans l'attente du résultat des différentes missions en cours :

- Finalisation par l'ARS de Lorraine du projet médical Moselle Est annoncé pour le 15 juillet 2013
- Restitution des travaux de la mission RITTER sur l'aspect social des personnels du régime minier (éléments constitutif de projet médical de l'ARS)
- Mise en œuvre et suivi du groupe d'expertise mise en place par l'ARS de Lorraine afin de garantir la neutralité statutaire inter-établissements, mené par Madame WELTER en partenariat avec le cabinet d'expertise CECAFI, diligenté récemment par l'ARS.

Compte tenu de toutes interrogations, voire incohérence et doutes, le CCE n'a pu rendre un avis éclairé, c'est pourquoi nous avons accepté l'initiative du Directeur Général de pouvoir exprimer devant la Commission de l'offre de santé et de soins la position du Comité Central d'entreprise.

Les élus du CCE sollicite la Commission de l'offre de santé et de soins afin qu'elle soutienne la reconversion de l'Hôpital de Freyming Merlebach dans le cadre du projet initial et le respect des personnels.

La Délégation du CCE : Chantal BOURG CFTC - Alain MARCHETTO CFE-CGC - Daniel SUMANN CFDT - Karen ROSSI CGT Secrétaire CCE

Fractions syndicales excusées : Force Ouvrière – Fédération des cadres de santé, Fédération des cadres administratifs.